voix de la nature, depuis les plus faibles jusqu'aux plus imposantes, s'unissant dans un immense concert pour louer le Créateur et en lui rappelant aussi les magnifiques harmonies de la société humaine, de l'église et de la famille dont la splendide organisation publie les louanges de Dieu.

Dans la deuxième partie, M. le chanoine Hutin a exposé avec une onction pénétrante les sentiments salutaires que la voix de l'orgue faisait naître dans le cœur.

Dans une chaleureuse péroraison, il a rendu grâce à Dieu d'avoir inspiré au vénéré pasteur de la paroisse de doter son église de ce royal instrument, d'avoir suscité des âmes généreuses dans la ville de Roubaix, universellement connue pour sa charité, pour l'aider dans son entreprise. Il a glorifié aussi le Très-Haut, l'auteur et l'âme de toutes les harmonies, de mettre au cœur des artistes cette sainte impulsion qui les pousse à faire servir les progrès de la science moderne au perfectionnement des instruments qui servent au culte religieux et ces inspirations sublimes dont ces instruments, sous l'action de leur talent, se font les dociles interprètes. En terminant, le prédicateur a engagé les assistants à unir leur voix à celle de l'orgue pour célébrer les louanges de Dieu.

Le chant du *Magnificat* a suivi le sermon; les versets joués alternativement avec le chœur ont permis d'apprécier les divers jeux du nouvel orgue. La cérémonie a été terminée par un salut solennel composé d'un *O Salutaris*, chanté, avec distinction, par M. Lomme, d'un *Sub tuum* en plain-chant harmonisé, du *Tantum ergo de M. Peers, organiste de la paroisse*, qui touchait le nouvel instrument et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Les nombreux assistants ont emporté une impression très favorable des orgues que la maison Pierre Schyven et Cie, de Bruxelles, vient d'installer au T. S. Rédempteur.

La station de carême à Notre Dame. — Quatrième conférence du R. P. Feuillette — Avec son éloquence habituelle et devant un auditoire imposant, le R. P. Feuillette a parlé, dimanche soir de la Papauté.

Après avoir montré dans un magnifique exorde que le *Pape* était tout à la fois *Pontife*, *Roi* et *docteur* de l'Eglise, le prédicateur a énuméré les attributions attachées à ces différents titres. Il a réfuté en passant les attaques sans cesse renouvelées contre le droit d'*excommunication* et l'*infaillibilité*. Il a réduit à néant les objections produites par les adversaires de l'Eglise contre ces vérités essentielles.

Le R. P. Feuillette a conclu en demandant à ses auditeurs de donner au successeur de Pierre leur respect, leur obéissance et leur amour.

Une fête d'escrime au « Demi-Cercle ». — Les principaux tireurs et amateurs d'escrime de Roubaix s'étaient réunis pour faire assaut, dimanche matin, à onze heures, dans la vaste et coquette salle du « Demi-Cercle », 8, rue Neuve.

Cette réunion intime qui comprenait les meilleures lames de notre ville, a obtenu un succès complet. On a tour à tour applaudi MM. Valentin, président de la société; Félix Delescluze, Henri Deschamps, Georges De Witte, Carpentier, Derumeaux, Bart, professeur à Lille; Dubar, professeur du « Demi-Cercle, » et ses élèves MM. Wibaut et André Derumeaux. Les assauts très réussis, de ces messieurs, ont permis d'apprécier leur profonde connaissance des règles correctes de l'*escrime française*.

Dans leur jeu serré, les jeunes élèves Wibaut et Derumeaux ont montré qu'ils avaient beaucoup de sûreté de main dans les parades et de précision dans les attaques; aussi leurs aînés ne leur ont-ils pas ménagé les encouragements et les félicitations. Une part du succès revient à M. Dubar, le professeur du « Demi-Cercle, » qui a su développer avec un talent très appréciable les qualités précoces de ces jeunes escrimeurs.

M. Valentin, le sympathique président qui a fourni l'occasion de faire applaudir la justesse de son jeu, a fait aux invités les honneurs de la salle avec sa courtoisie habituelle.

La médaille coloniale. — La médaille coloniale avec l'agrafe Algérie-Tunisie, a été remise dimanche à M. Barrière Adolphe, demeurant rue du Parc, cour Vaissier. M. Barrière qui a servi au 3e régiment de zouaves comme soldat de 1re classe, a fait en Afrique les campagnes de 1879 à 1883.

Nous présentons nos sincères félicitations au nouveau médaillé.

Une arrestation pour coups et blessures. — Un ouvrier ourdisseur, Gustave Ayaenel, âgé de vingt-six ans, demeurant boulevard Gambetta, a été arrêté dimanche matin.

Cet individu, qui est inculpé de coups et blessures envers Joseph Mahieu, chef ourdisseur, demeurant rue du Coq-Français, a été transféré au dépôt central après avoir subi un interrogatoire de M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*.)

Une arrestation pour vol. — Dimanche vers midi, une ménagère, Mathilde Carvaeys, âgée de 46 ans, demeurant à Wattrelos, a été surprise en flagrant délit de vol par l'agent de police Delbar, au moment où elle dérobait deux paires de gants dans la boutique de Mme veuve Delives, installée sur la Grande-Place.

Cette femme a été emmenée au dépôt de police du 3e arrondissement, où M. Squivée, commissaire de police qui lui a fait subir un interrogatoire, l'a maintenue en arrestation.

Une arrestation pour violation de domicile. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 heure et demie du matin, un maréchal-ferrant, Victor Deneve, âgé de 25 ans, demeurant Grande-Rue, a été arrêté sous l'inculpation de violation du domicile d'une journalière, Pauline Brun, demeurant rue Ma-Campagne.

Victor Denève qui était pris de boisson, a été écroué au dépôt de la place Sainte-Elisabeth.

Un accident rue de la Paix. — Un jeune garçon de 13 ans, Louis Desmettre, dont les parents habitent rue Bernard, cour Vlieghe, a reçu samedi soir, sur le corps, une balle de laine tombée accidentellement du camion qui stationnait rue de la Paix et appartenant à MM. Screpel et Toussaint, teinturiers, rue des Filatures.

L'enfant, qui a la jambe droite fracturée, fut soigné par M. le docteur Montaigue, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un outrage aux agents. — Samedi soir, vers neuf heures, les agents de service au poste du pont Morel furent requis pour se rendre rue Meyerbeer, où un journalier en état d'ivresse causait du scandale. L'individu, loin de se calmer, injuria les agents qui l'arrêtèrent et le conduisirent au poste.

L'insulteur est un nommé Veaux, âgé de 29 ans, demeurant à Mont-à-Leuq.

La charrette à chiens. — Dans la journée de samedi, seize chiens errants sur la voie publique ont été mis en fourrière et des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du dimanche 14 mars, il a été distribué 765 portions aux hommes et aux femmes et 1097 aux enfants; au refuge, 29 lits ont été occupés.

TOUT LE MONDE EN VEUT, tout le monde en mange parce qu'il est frais et pur le délicieux *beurre* d'Oostcamp. 35111

Croix. — *Un déraillement de tramway.* — Le tramway, partant de Roubaix à 4 heures et se dirigeant vers Lille, a déraillé au pont de Croix.

La machine seule a sauté hors des rails, par un heureux hasard, la barre d'attache entre la machine et les wagons s'étant brisée par suite de la secousse, les voitures ont pu rester sur les rails.

Les voyageurs en ont été quittes pour une secousse assez forte.

La circulation a subi de ce fait un retard d'une demi-heure.

Croix Wasquehal. — *Le vol de tissus.* — A propos du vol de tissus, nous avons dit que J.-B. Delattre vendait ou donnait, en divers endroits, les objets qu'il était parvenu à dérober; toutefois, il avait soin de les dénaturer, d'en ôter les marques ou d'en changer les pièces.

C'est ainsi qu'à la brouette reconnue, samedi, par M. Jean-Baptiste Hespel, de Roubaix, il manquait la tête et la roue.

Ces deux pièces viennent d'être retrouvées rue de la Tossée, à Tourcoing, chez une personne qui les avait reçues de Delattre avec le corps d'une autre brouette, volée également.

Nous croyons que l'enquête fera encore découvrir bien d'autres objets disparus.

Lys lez-Lannoy. — *Une réunion publique organisée par les collectivistes.* — Dimanche soir a eu lieu, à l'estaminet Casimir Liénard, une réunion publique organisée par le parti collectiviste.

Cent cinquante auditeurs étaient présents. La réunion était présidée par le citoyen Hélinck de Roubaix.

Les citoyens Samson, adjoint au maire de Lille, et Decock, adjoint au maire de Roubaix, ont pris successivement la parole et ont traité du socialisme et fait le procès de la classe capitaliste et bourgeoise.

Un ordre du jour en faveur du collectivisme a clôturé la réunion et l'on s'est séparé en chantant l'*Internationale*.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42350

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......

Ce que durent les roses
L'espace d'un matin.. ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27 Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

L'inauguration de la Brasserie démocratique — Hier dimanche a eu lieu l'inauguration de la Brasserie démocratique fondée par la section de Tourcoing de l'*Union démocratique du Nord*. Nous rendons longuement compte plus haut de cette fête qui a pleinement réussi, en tous points.

Une démarche de la commission municipale des Chemins de fer à propos de la gare centrale. — Il nous revient que les membres de la commission municipale chargée d'étudier le projet de la nouvelle gare, se sont rendus à Paris dans le but de conférer avec la Compagnie du Nord. Cette entrevue doit avoir lieu aujourd'hui lundi.

Un anarchiste picard. — Le tapissier Lecomte, originaire des environs d'Amiens, marié à Tourcoing et père d'un jeune enfant, a été arrêté samedi soir, à la sortie de la réunion qui s'est tenue à l'*Economie des Ménages*, pour cris séditieux : « Vive l'anarchie » et autres.

Il sera conduit aujourd'hui à Lille.

Une jeune fille retirée du canal. — Nous avons signalé, il y a quelques jours, l'étrange disparition d'une jeune fille de 15 ans, Palmyre Mingeon, soigneuse chez MM. Masurel, à Francs, dont les parents demeurent rue des Maraîchers, au Pont-Rompu.

Cette malheureuse était sortie samedi soir, 6 mars, après avoir reçu sa semaine, et depuis on n'avait plus eu de ses nouvelles.

Hier dimanche vers sept heures du matin, Edouard Delplanque, qui pêchait à la ligne, l'a retirée du canal derrière le Lycée à peu près à l'endroit où la semaine dernière, le corps de M. Balaen, boulanger, était revenu au-dessus de l'eau.

Le docteur Dewyn a fait les constatations d'usage. On a retrouvé dans l'une des poches des vêtements, le montant du dernier salaire, environ 16 francs.

Par certaines paroles que cette jeune désespérée avaient adressées à ses compagnes en sortant de la fabrique, on se trouverait bien en présence d'un suicide.

Arrestation d'une expulsée frauduse. — Le gendarme Caby, passant dimanche dans la matinée rue du Moulin-Magot, rencontra une femme qu'il reconnut comme ayant fait partie d'un convoi d'expulsés qu'il avait escorté le 4 mars dernier jusqu'à la frontière; il l'arrêta et la conduisit à la caserne, où elle fut soumise à la visite ordinaire, et on trouva sous ses vêtements plusieurs paquets de tabac en poudre.

Cette femme, qui se nomme Elodie Vandecastelle, âgée de 26 ans, servante, née à Heesteers (près d'Avelghem) avait été expulsée par arrêté ministériel du 3 avril 1896, à la suite d'une condamnation pour coups et blessures.

Elle s'était donc pendant près d'un an soustraite aux recherches de la police.

A la gendarmerie. — M. Colliot qui a été pendant dix sept ans, à la tête de la première brigade à pied dont Tourcoing a été pourvu, est admis à la retraite à partir du 16 courant; M. Colliot, qui avait obtenu un congé, a quitté la caserne et a pris possession d'un emploi civil qui lui avait été réservé depuis quelque temps déjà.

Il sera remplacé à Tourcoing par M. Martel, actuellement brigadier à la résidence d'Iway, près Cambrai.

Les petits briseurs de reverbères. — Il ne se passe pour ainsi dire pas de jours, sans qu'on n'ait à constater des dégâts, souvent fort importants aux lanternes à gaz; malheureusement les auteurs de ces actes de vandalisme sont bien rarement pris sur le fait; l'agent Leclercq a été plus heureux samedi soir et a réussi à surprendre deux écoliers qui prenaient pour point de mire les réverbères de la rue du Bois; il ne restait plus que peu de vitres intactes.

Bondues. — *Enquête de commodo et incommodo.* — Vendredi 2 avril prochain, à onze heures du matin, il sera procédé dans la salle de la mairie, à une enquête de commodo et incommodo sur la demande formulée par MM. Delcourt frères, fabricant de briques à la Madeleine, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie sur le territoire de Bondues, le long de la route nationale n° 17, près du « Bon Fermier. »

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former sont invitées à les déposer par écrit dans l'information.

LILLE

Au Conseil municipal de Lille. — *Une adresse à la Crète.* — Le Conseil municipal de Lille vient de tenir deux séances. Dans celle de samedi soir, il a voté la motion suivante, sur la proposition de M. Debierre :

« Le conseil municipal de la ville de Lille réuni en assemblée extraordinaire,

» Considérant qu'en Orient un généreux petit peuple lutte bravement pour son indépendance, la cause du droit et de l'humanité ;

» Considérant que la France manquerait à son passé et à son génie si elle marchait à la remorque de l'empereur allemand contre le peuple grec, et qu'en pareille occurence, elle consacrerait que la *Force* prime le *Droit*, et accepterait comme un fait accompli l'arrachement à la Patrie française de l'*Alsace* et de la *Lorraine*;

» Adresse au peuple grec l'expression de ses sentiments d'admiration et de ses chaleureuses sympathies, et exprime le vœu que la France n'use de sa puissance que pour permettre à la Crète de décider librement de ses destinées. »

Hommage à MM. Moy et Facon. — Le conseil a voté également un crédit pour deux concessions perpétuelles aux cimetières de l'Est et du Sud pour les tombes de MM. Moy et Facon.

Consultations judiciaires gratuites. — Un crédit de 3.000 francs a été voté pour la nomination d'un employé municipal muni du diplôme de licencié en droit, qui donnera des consultations judiciaires gratuites.

A une question de M. Brackers d'Hugo, sur le fonctionnement de ce service, M. Delesalle répond que cela se fait à Roubaix. L'employé licencié donne des consultations gratuites le dimanche matin et le soir de certains jours.

M. Louguet, ironique. — Ça fera tort à quelques avocats.

M. Delesalle. — Cet employé sera attaché à la mairie et donnera également des consultations sur les affaires municipales.

— SÉANCE DE DIMANCHE. — Parmi les questions examinées dans cette séance, notons les suivantes :

Les Sociétés de Secours mutuels. — M. Duponchelle demande le vote d'un crédit de 5.000 fr. destiné à être réparti en subventions aux Sociétés de secours mutuels, proportionnellement au nombre de leurs membres participants. M. Duponchelle nous apprend qu'il y a environ 14,000 mutualistes à Lille.

M. Delory. — *Nous pouvons inscrire cette subvention* et la municipalité en assurera la répartition.

M. Duponchelle. — J'ai posé moi-même un mode de répartition. On divisera la somme en deux parties; une moitié, soit 2,500 francs, serait répartie entre toutes les Sociétés de Secours mutuels indistinctement, qu'elles donnent seulement les secours de maladie et de chômage ou qu'elles servent en outre des pensions de retraite. Les 2,500 autres francs seraient attribués spécialement aux sociétés qui servent des pensions.

M. Delesalle se livre à une attaque à fond contre les sociétés de secours mutuels qui servent des retraites. C'est, dit-il, la « dernière fumisterie du capitalisme expirant ». Elles n'ont qu'un but, faire prendre aux ouvriers leur mal en patience — et M. Delesalle ne l'ajoute pas, mais le pense certainement, empêchent le collectivisme de recruter des adhérents. — Il voudrait donc que le crédit de 5,000 francs fût réparti uniquement entre sociétés qui viennent en aide aux malades.

La question, sur la demande de MM. Delory et Brackers d'Hugo, est renvoyée à la commission d'assistance publique, mais il est entendu que la subvention de 5,000 fr. est accordée.

Le mariage libre. — A propos du crédit de 500 fr. proposé pour faciliter le mariage des indigents,— crédit qui sera sans doute augmenté l'an prochain, dit M. Delory, « car nous voulons développer l'institution ». — M. Louguet s'écrie :

— Vous n'êtes pas partisans du mariage libre, alors !

M. Debierre. — Il faut laisser la liberté à chacun.

M Delory. — Il est évident que si nous pensions que les indigents ne se marieraient pas nous ne vous proposerions pas de voter le crédit. Nous sommes en effet opposés à l'institution légale du mariage. Moi je suis marié..., ajoute M. Delory, mais enfin chacun doit être libre.

Si nous ne favorisons pas le mariage des indigents, ils iraient trouver des sociétés cléricales et accepteraient le bon Dieu pardessus le marché; ça ferait deux malheurs au lieu d'un. (On rit).

L'incident est clos.

Les cuisines populaires. — M. Ghesquière dit que les cuisines populaires ont très bien fonctionné ; elles ont distribué 300,526 bons jusqu'ici, soit 2,800 bons par jour et 560 par cuisine. Les cuisines resteront ouvertes jusqu'à la fin de mars.

La séance est levée à midi et renvoyée à mardi soir, à huit heures et demie.

MAISON DU TAPIS — E. DUJARDIN & Cie
7, rue du Vieil-Abreuvoir
et 4, rue de la Gare (entresol), Roubaix
TENTURES, TAPIS
LINOLEUM
La Maison entreprend **TOUT** ce qui concerne l'ameublement et la décoration et fournit gratuitement les dessins et devis.

La fièvre typhoïde. — Le général de France s'est rendu, samedi dans l'après-midi, à l'hôpital militaire, désirant se rendre compte lui-même de la situation présente causée par l'endémie de fièvre typhoïde. Le commandant en chef s'est montré pleinement satisfait des mesures prises pour enrayer la marche de la contagieuse maladie, qui, du reste, n'a pas fait de nouvelles victimes.

Université catholique. — M. le docteur Thilliez vient d'être nommé *chef de la clinique ophtalmologique* Ancien élève et lauréat de la Faculté libre de médecine, M. le docteur Thilliez a complété sa formation spéciale en suivant à Paris les grandes cliniques de maladies des yeux. Installé à Lille depuis quelques mois, le jeune docteur se voit donné comme second à son excellent et dévoué maître, M. le docteur Dujardin. Toutes nos félicitations et nos vœux à M. Thilliez.

Les manifestations sur la voie publique. — Le maire de Lille vient de rapporter son arrêté du 25 juillet 1896, interdisant les manifestations, cortèges et attroupements sur la voie publique, considérant, dit-il, que cette prohibition n'a plus actuellement sa raison d'être.

Cet arrêté, pris à la date du 8 février dernier, porte non l'approbation préfectorale, mais la mention de récépissé de M. le préfet du Nord, en date du 13 février 1897.

Concerts et Spectacles

Le Cercle de la Concorde offrira lundi, 22 mars, une soirée récréative à ses sociétaires et à leur famille. Nous ferons connaître ultérieurement le programme de cette fête intime qui promet d'être très intéressante.

Bondues. — *Le concert de la Musique municipale.* — La musique municipale de Bondues organise pour le dimanche 21 mai, à six heures, dans la salle des répétitions à l' « Harmonie », un grand concert-spectacle.

Parmi les artistes qui s'y feront entendre, mentionnons les noms de MM. Derveaux, baryton-solo des *Cricsticks* de Tourcoing; Jules et Hector Struyve, lauréats du Conservatoire de Lille ; Hubert Immers et Georges Petit, monologuistes, etc.

L'excellente phalange dramatique de Tourcoing, « Le Cercle des XV » dont les talents sont si appréciés à *Tourcoing et dans les environs*, donnera la désopilante comédie en un acte de Labiche « Les deux timides ».

Nul doute que ce concert n'ait un grand succès. Le prix du cachet est fixé à un franc.

Tournai. — C'est dimanche à 5 heures qu'a eu lieu, à la Halle aux Draps, le second concert de l'Académie et ce devant une salle archi-comble qui n'a pas épargné ses marques de sympathie et d'admiration au nouveau directeur, M. Nicolas Daneau, dont on exécutait les œuvres.

Le programme commence par *le Grisou*, poème symphonique en 3 parties, avec récit en prose.

M. Daneau a heureusement innové en ne chargeant pas les récits d'une musique inutile ; ici chaque partie est le commentaire musical du texte, récité d'abord. La 1re partie : *Le lever du jour au pays houiller*, est le symbole du travail ; le thème du grisou se fait déjà entendre; la 2e partie, *fête de Ste-Barbe*, a une allure animée, avec des rythmes étranges; enfin, *Dans la Bure*, le thème du grisou reparaît avec insistance, se développe, éclate... c'est le désastre; le grisou domine le pays houiller. *Le Grisou* a fait grande impression. Le récitant a droit à tous nos éloges; c'est M. Bouiem, professeur.

Ensuite nous avons réentendu le *Sanctus*, encore redemandé, puis la cantate *Callirhoé*, exécutée récemment à Bruxelles et à Gand. Les solistes : Mlle Marie Hélaudt et MM. Willemot et Leroy. Le poème de M. Lucien Solvay est fait d'après les *Archaïques* de Pausanias; il est en vers non rimés.

La partition de M. Daneau est trop importante pour que nous puissions l'analyser après une seule audition ; l'auteur a grand souci d'y montrer qu'il possède à fond sa technique musicale et les ressources de son orchestre, cela nuit souvent à la clarté; pour M. Daneau, la voix est un instrument de plus à l'orchestre, souvent elle commence ou finit une phrase; rarement elle domine, jamais elle n'a l'occasion de faire applaudir l'artiste; chacune des deux parties de l'œuvre forme un tout, non divisible. Nous avons remarqué parmi les phrases les mieux venues : l'entrée de Coresus (d'ailleurs très bien dite par M. Willemot) le duo avec Callirhoé; la mélodie du quatuor dans la *Marche religieuse*. ... expiration, une gracieuse *Danse sacrée* avec carillon, et la scène de la mort.

L'œuvre se termine par un chœur d'assez bel effet. L'impression d'ensemble, à une première audition, est forcément fatiguante tant il y a dans cette partition, moderne s'il en fut, de recherche de timbres, de rythmes, de combinaisons, de travail en un mot. L'esprit trop tendu n'a guère de repos. Mais il faut s'incliner devant le talent du compositeur qui a prouvé ici une science remarquable.

L'exécution était absolument irréprochable. A. C.

CREVASSES --- GERÇURES

Prenez la précaution de vous munir pour l'hiver, d'un pot de **CRÈME RÉGENCE**. Vous guérirez en peude temps vos gerçures ou crevasses de la figure et des mains ainsi que les petits boutons occasionnés par le froid.

Prix du pot : 1 franc

Pharmacie DELABAERE, *51, rue d'Inkermann*, 13176 *ROUBAIX* C4255

Corsets : GALERIES LILLOISES 11016—42343

NORD

Les élections d'Armentières.— Nous avons annoncé hier que la section du contentieux du Conseil d'Etat, dans sa séance de vendredi dernier, avait confirmé l'arrêté du Conseil de préfecture du Nord, annulant les élections du scrutin de ballottage de la ville d'Armentières.

En conséquence, les électeurs seront prochainement convoqués pour procéder à l'élection de vingt-six conseillers municipaux. On sait, en effet, qu'un conseiller a été élu au premier tour et qu'aucune protestation n'a été élevée contre cette élection.

Le motif de pure forme qui a été élevé contre la validité des élections est que les présidents et les membres des trois bureaux de vote se sont fait remplacer par d'autres personnes, au cours des opérations électorales. Depuis longtemps, cet événement, qui n'est pas légalement régulier, était pratiqué à Armentières et jamais aucune protestation n'avait été formulée.

Les radicaux, battus aux élections de mai 1896, ont trouvé dans ce fait une revanche facile; mais en dehors de cette formalité, ils n'ont pu indiquer aucun cas de pression, aucun acte de corruption de nature à vicier l'élection.

Le Conseil d'Etat a voulu seulement respecter la *fooorme*, comme dit Beaumarchais. Pour si respectable que soit cette fooorme, les électeurs estimeront que les résultats du scrutin correspondaient réellement aux sentiments qu'ils ont voulu exprimer et nous avons la certitude qu'ils maintiendront aux affaires une administration et un conseil qui, au point de vue libéral, leur a donné toute satisfaction.

— Les conseillers municipaux d'Armentières soumis à la réélection adressent aux électeurs la lettre suivante :

« Chers concitoyens,

« Le Conseil d'Etat a annulé les élections municipales d'Armentières.

« Fidèles à des traditions anciennes que nos adversaires avaient eux-mêmes pratiquées lorsqu'ils étaient au pouvoir, nous avons cru qu'il était permis aux conseillers municipaux de se succéder à la présidence des bureaux de vote.

« Nous l'avions cru d'autant plus que cette vieille coutume était sans influence sur la sincérité du scrutin.

« Le conseil d'Etat, interprète strict de la loi, a déclaré irrégulière.

« Nous nous inclinons devant son arrêt, mais c'est à vous qu'appartient le dernier mot.

» Nous nous présenterons devant vous solidairement unis.

» Vous connaissez notre programme, vous nous avez vus à l'œuvre.

» Républicains, nous n'accorderons nos suffrages qu'à des candidats sénatoriaux résolus à soutenir la politique du gouvernement dont M. Méline est le chef éminent.

» *Démocrates, nous avons étendu depuis les dernières élec*tions les œuvres qui tiennent le plus au cœur des ouvriers :

» Assainissement de la ville.

» Création et développement du réseau d'eaux potables.

» Secours aux femmes en couches.

» Fondation et augmentation des pensions de retraites aux vieux ménages.

» *Hommes de liberté, nous avons été accueillants à tous, ne* voyant dans les Armentiérois, sans distinction de parti, que des compatriotes à qui nous nous devons sans compter.

» Chers concitoyens,

» Dans quelques jours, nous solliciterons de nouveau vos suffrages;

» Nous les solliciterons avec confiance, avec la certitude de les obtenir pour la continuation de notre œuvre administrative et sociale.

» Hurtrel-Béghin, Ch. Dansette, Louis Bouchez, R. Lourme, Eug. Dufour, L. Thilleur, P. Fauvergue, P. Lambert, L. Gille, H. Parent E. Ducrocq, H. Ruyant, L. Brame, Motte-Cordonnier, H. Coisne, V. Pouchain, Ch. Breuvart, Em. Faucheur, C. Clarisse, H. Plancke, Em. Hernu Liagre-Ceulenaere, Ed. Turpin, J. Legrand. »

Le redressement des bossus. — Une opération chirurgicale des plus intéressantes a été pratiquée, au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, par M. le docteur Phocas, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, chirurgien en chef du sanatorium.

Il s'agissait de redresser une petite fille de onze ans atteinte de gibbosité provenant du mal de Pott.

L'opération, conduite avec une très grande habileté, a réussi au-delà de toute espérance et les témoins, qui avaient tenu à y assister, ont constaté avec une véritable admiration que la colonne vertébrale de la petite malade avait repris sa ligne normale.

On sait que l'initiateur du procédé chirurgical, qui consiste à redresser les bossus, est M. le docteur Calot.

La petite patiente a supporté l'opération à merveille et tout permet d'espérer que sa guérison complète est, dès aujourd'hui, assurée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du dimanche 14 mars.* — Albert Goossens, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 4. — Marguerite Decorte, rue Lannes, cour Boulanger, 1. — Jules Valès, rue de l'Epeule, cour Delobel, 4. — Alphonse Delreux, rue Desaix, 39. — Madeleine Notebaert, rue du Luxembourg, 2. — Raymonde Hoornaert, rue de Maubeuge, cour Lefebure, 24. — Eugène Pau, rue de Lannoy, cour Bouvier, 12. — Raymond Vancauwenberghe, rue de Lannoy, cour Borgies, 14. — Maria Courquin, rue Richelieu, 21. — Alfred Warlot, rue de Tournai, 65. — Valentine De Rous, rue des Longues-Haies, 279. — Jules Houtenne, Grande-Rue, 160.

Publications de mariages. — Jérôme Guilun, 24 ans, journalier, rue de la Guinguette, 119, et Lucie Caillez, 22 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 119. — Jules Claudin, 41 ans, journalier, rue des Fondeurs, 6, et Aimée Oger, 40 ans, ménagère, rue des Fondeurs. — Hyppolyte Malfait, 38 ans, domestique, rue Carpreaux, 3, et Félicie Hespel, 34 ans, soigneuse, rue Carpreaux, 3.—Victor Bauwens, 28 ans, peigneur, r. de Tournai, 2, et Esther Buxant, 33 ans, soigneuse, rue de Tournai. — François Lentz, 24 ans, tisserand à Lille et avant à Roubaix, Marie Delmotte, 23 ans, étirageuse à Lille et avant à Gand, et Charles Baas, 34 ans, rattacheur, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 41 et Anna Buschinat, 26 ans, journalière, id.— Théodore Gethals, 33 ans, trieur, rue du Moulin, 73 et Marie Hallumiez, 26 ans, ménagère, rue de Sébastopol, 16. — Henri Keuninck, 26 ans, turbineur, boulevard de Metz, 36 et Marie Branvel, 22 ans, piqûrière, rue des Anges, 104. — Emile Clairbois, 24 ans, encolleur, à Croix et Mélanie Verspecten, 21 ans, bambrocheuse, rue Sainte-Elisabeth, cour Desreumaux, 16. — Louis Lefebvre, 47 ans, contre-maître de tissage, à Roubaix, et Maria Decubre, 25 ans, cabaretière, à Tourcoing. — Louis Nussbaum, marchand de bois, à Paris et Hélène Goossens, sans profession, à Roubaix.

Henri Degrave, 33 ans, aide comptable, boulevard de Reims, 2, et Hortense Lepers, 25 ans, dévideuse, rue du Tilleul, 197.— Vincent Herman, 32 ans, cabaretier, rue Lacroix, 70, et Marie Reickhardt, 38 ans, lingère, rue Lacroix, 70. — Joseph Ghisquiere, 25 ans, journalier, rue Constantine, 3, et Jeanne Horent, 27 ans, peigneuse, rue Constantine, 3. — Pierre Ryckbosch, 29 ans, cabaretier-coiffeur, rue Bernard, 32, et Estelle Colpaert, 20 ans, sans profession, rue des Longues-Haies, 152. — Jules Devos, domestique, à Tournai, et Elise Dupont, servante, à Ath. — *Déclarations de décès.* — Louis Senechal, 17 ans, rue de Wasquehal, cour du Brandeloir, 15. - Denis Desurmont, 72 ans, Hôtel-Dieu.

LEERS. — *Publication de mariage.* — Cyrille Van de Velde, 25 ans, briquetier, Leers, et Catherine Stillemans, 23 ans, journalière, Leers.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESPRETZ DELAMALADRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile-Joseph DESPRETZ, receveur de rentes, décédé à Roubaix le 13 ... 1897, dans sa soixante-...ième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Beauchemaille, 158.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 16 mars 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Fidèle-Joseph REQUILLART, décédé à Nice, le 16 février 1897 dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — La Conférence des hommes fera célébrer une Messe le samedi 20, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 16 mars 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric SEYS, décédé à Roubaix, le 9 février 1897, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Christophe, le mardi 16 mars 1897, à 9 heures, (Messe à 9 heures 1/2), pour le repos de l'âme de Dame Félicie LEROY, veuve de Monsieur Célestin TIERS, décédée à Tourcoing, le 10 février 1897, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 16 mars 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Joseph JANSSENS, veuf de Dame Pauline CAVEYE, décédé accidentellement à Roubaix, le 19 janvier 1897, dans sa 28e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ... la responsabilité de la rédaction

La loi Grammont

Roubaix, le 11 mars 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour signaler à qui de droit un fait qui ne se produit que trop souvent.

Je pose d'abord cette question :

La loi Grammont est-elle abrogée? Je suis tenté de le croire, quoique je n'aie vu aucune discussion à ce sujet dans les comptes-rendus des Chambres.

Dans les rues de Roubaix, les chevaux sont journellement maltraités et battus de la belle façon par un certain nombre de butors, toujours les mêmes, chargés de les conduire.

Si la loi Grammont était toujours en vigueur, il y aurait souvent des procès-verbaux, à la charge des délinquants.

Je n'en vois pour ainsi dire jamais mention dans le *Journal de Roubaix*.

Je ne suppose pas que la police ait des ordres pour fermer les yeux. Il n'y a cependant qu'à vouloir pour constater le fait très fréquemment.

Aujourd'hui encore, une voiture de place parcourt la rue de la Gare tout entière, la rue de l'Alma et la rue St-Vincent-de-Paul; sur tout le trajet les passants se garent pour ne pas être écrasés; chacun se demande si le cheval prend le mors aux dents ; la pauvre bête suant et geignant, marche à une allure effrénée que ses forces ne lui permettent pas de soutenir, et derrière elle, le conducteur ne cesse de la battre à coups redoublés.

Cela se passe en plein jour, à deux heures; il n'est pas possible que depuis la Grand-Place jusqu'au pont Saint-Vincent-de-Paul plusieurs agents ne se soient rencontrés.

Si la loi Grammont est abrogée, je vous assure qu'un grand nombre de vos lecteurs l'ignorent : c'est une information que le *Journal de Roubaix* a omise.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir cette lettre dans votre estimable journal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec *mes remerciements anticipés*, les salutations bien sincères

D'un ami des chevaux.

PETITE CORRESPONDANCE

J. B. G. M. à Tourcoing. — Il doit faire valoir ses droits à la dispense devant le conseil de révision ; à cet effet qu'il se présente sans retard à la mairie (bureau militaire).

Dispensé, il ne fera qu'un an de service.

A. S. B. Croix. — Le périmètre exigé est de 0,78-0,79 c

A. L. — Oui, à moins qu'elle élise domicile à l'étranger.

E. V. 206. — 1° Oui, votre frère devient aîné d'orphelins et peut réclamer la dispense dès qu'il aura 10 à 11 mois de service.

2° Vous serez astreint à trois années de service.

BELGIQUE

Liège. — *La condamnation du « Peuple ».* — L'*Echo du Peuple* avait insinué qu'un patron verrier de Chênée pratiquait odieusement l'exploitation de ses ouvriers par le truck system. Cette allégation n'était que la reproduction prudente d'une plainte faite auprès de M. le gouverneur, il y a un an, par le conseiller provincial Piedbœuf, à charge de MM Balwir.

M. Piedbœuf, à l'époque de sa plainte, doutait de la véracité de ses imputations, mais son collègue M. Laboulle l'avait déterminé à aller de l'avant. Dans la suite il eut à supporter à ce propos les frais d'un dispendieux procès.

L'*Echo du Peuple* n'en reprit pas moins l'imputation diffamatoire mais avec prudence.

Le tribunal, saisi d'une plainte de M. Balwir que tout le monde avait reconnu, débouté le demandeur, la désignation ne paraissant pas suffisante.

La cour, réformant samedi matin le jugement dont appel, a condamné l'éditeur Nollot à 500 francs de dommages et intérêts, à une insertion dans l'*Echo*, et une autre dans un journal au choix des demandeurs.

La contrainte par corps a été prononcée et fixée à un mois.

Bruges. — *Les élections pour le conseil de prud'hommes.* — *Les catholiques ont triomphé à l'élection du conseil des prud'hommes.* Les candidats catholiques ont été élus avec une majorité de 400 voix sur les listes socialiste et libérale.

Londerzeel. — *Un crime mystérieux.* — La gendarmerie de Wolverthum s'est rendue à Londerzeel pour instruire une ténébreuse affaire qui a eu cette commune pour théâtre.

Vendredi, des ouvriers ont découvert au hameau de St Joseph, dans un ruisseau, le cadavre d'un vieillard, les pieds liés à un pilotis enfoncé au bord de l'eau.

Un médecin appelé, constata que le cadavre portait de nombreuses traces de violences, ce qui fait supposer que le malheureux se sera défendu contre ses agresseurs.

Le corps, transporté au dépôt mortuaire, a été reconnu pour être celui d'un nommé Joseph Teugels, âgé de 63 ans et demeurant à Londerzeel. Le parquet a été averti et d'actives recherches sont faites pour découvrir les auteurs de ce crime mystérieux.

Gand. — *Une horrible découverte.* — En démolissant le « pakhuis », au Marché-aux-Grains, à Gand, on a découvert, dans un plafond, un corps humain séché sans bras ni jambes Ce doit avoir été un homme bossu. On peut distinguer encore les yeux. Le parquet s'est rendu sur les lieux.

La Louvière. — *Un chef socialiste condamné.* — « Le citoyen Saintes, échevin et ff. de bourgmestre à Haine-Saint-Paul, avait enlevé le poteau interdisant au public la circulation dans le chemin particulier appartenant aux charbonnages de Houssu.

Le juge de paix de la Louvière a. de ce chef, condamné Saintes à 25 francs d'amende et à des dommages-intérêts. »

Anvers. — *Un départ de volontaires pour la Grèce.* — On annonce le départ pour la Grèce, en quantité volontaires, de plusieurs étudiants de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Ces jeunes gens se rendent à Marseille, où se trouve un comité d'enrôlement, et de là s'embarqueront directement pour Athènes.

Mouscron. — *Les élections pour le Conseil des prud'hommes.* — *Dimanche a eu lieu, à Mouscron l'élection pour le Con*seil de prud'hommes. Les opérations, commencées à 9 heures du matin, se sont passées dans le plus grand calme. Toute la liste catholique est élue. Voici les résultats :

Candidats patrons : membres effectifs sortants en 1903. Votants 355, bulletin nul 1. Dujardin membre sortant 140 voix. — Labarre catholique, 184 voix élu.

Membres suppléants sortants en 1903. — Vanderplancke, membre sortant, 141 voix. — Vancauterey, catholique, 168 voix, élu.

Membres effectifs sortants en 1900. — Prevost, catholique, 180 voix, élu. — Saffre, 133 voix. — Vandeghem, membre sortant, 142 voix. — Marhem, catholique, 180 voix. élu.

Candidats ouvriers : Votants, 679. — Bulletins nuls, 16.

Membres effectifs sortants en 1903. — Trenteseaux, 254 voix. — Herman, membre sortant, 239 voix. — Corne, membre sortant, 252 voix. — Dheedene Jules, catholique, 363 voix, élu. — Deschutter, membre sortant, catholique, 372 voix, élu. — Nollet, *catholique*, 364 voix, élu.

Membres suppléants sortant en 1903. — Carbon, 290 voix; Degraeve, catholique, 339 voix, élu.

Menin. — *La police.* — On a vu, par le compte-rendu que nous avons donné de la dernière séance du Conseil communal, que deux nouveaux agents devaient entrer très prochainement en fonctions ; mais il n'y aura pas augmentation de personnel : des vides s'étaient produits et il fallait les combler.

La ville s'agrandit tous les jours, la population augmente chaque année dans des proportions considérables; le nombre des agents — moins de dix — est notoirement insuffisant, et il devient de plus en plus difficile d'assurer un service complet dans l'agglomération.

Le garde Lambert — et c'est là une mesure qu'il était urgent de prendre — n'aura plus à s'occuper que du quartier des Baraques, où il aura souvent l'occasion de donner des nouvelles preuves de vigilance et d'énergie.

Les autres agents, à une ou deux exceptions près, sont affectés à des services spéciaux: la gare, le poids public, la surveillance de la Lys, pendant la saison du rouissage, le bassin de natation, etc.

Il avait été un moment question d'établir aux Baraques un poste fixe de gendarmes; à cet effet, il avait été procédé à une enquête; mais on assure que les conclusions ne seraient pas favorables au projet.

— *Le quartier des anciennes casernes.* — Les travaux sont poussés avec la plus grande activité; on abat des arbres, des haies, tout ce qui peut faire obstacle au percement des nouvelles rues qui, partant de l'Esplanade, doivent aboutir au chemin de Wervicq; des maisons s'élèvent comme par enchantement et le vaste emplacement que le démantèlement des fortifications avait rendu à la culture maraîchère sera, à bref délai, couvert de constructions.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber durant toute l'après-midi de dimanche, plus de 200 amateurs de Lille, Roubaix, Tourcoing et des communes voisines, s'étaient donné rendez-vous au siège de la société Union et Progrès, au café de l'Hôtel-de-Ville, où une réunion était annoncée pour 3 heures 1/2.

A l'heure fixée, M. Bouillet, président de la société, déclare la séance ouverte, et, après avoir remercié les amateurs de s'être rendus, en si grand nombre, à l'appel des organisateurs, il donne la parole à M. Rosoor, rédacteur en chef du journal *la Revue Colombophile*. Celui-ci, pendant près d'une heure expose clairement à l'assistance les inconvénients que vont créer aux amateurs les nouvelles dispositions prises par M. le ministre de l'Intérieur. Ces explications très précises sont souvent soulignées d'applaudissements.

M. Bouillot après avoir fait voter par l'assemblée des remerciements à M. Rosoor, met aux voix les conclusions de son rapport. Elles sont votées par acclamations.

Voici ces conclusions : « 1° Que nous soyons dispensés d'indiquer, dans nos demandes d'autorisation aux Préfectures dont dépendent les lieux de lâcher, le nombre de pigeons que nous expédions et le nombre des amateurs qui participent à nos concours, attendu que nous ne pouvons connaître ni l'un ni l'autre ;

« 2° Que toutes les gares françaises sans exception soient ouvertes aux sociétés colombophiles de France.

« Que le contrôle ordonné par la sûreté générale au lieu de le faire le jour du lâcher, soit opéré au siège même des sociétés par la police ou l'administration locale, de manière que nos lâchers n'aient à subir aucun retard et ne soient soumis à aucune autre formalité que la production, à toute réquisition, de l'autorisation du Préfet.

» 4 Que l'autorisation préfectoral accordée aux colombophiles français lui permette de circuler librement avec ses pigeons et de les mettre en liberté où il désire pour leur entraînement méthodique.

» 5° Que les expéditions collectives des fédérations soient admises, comme par le passé, avec une seule demande d'autorisation au nom de la fédération, pour toutes les sociétés qui la composent ».

M. Edmond Browaeys, président du cercle l'*Union*, de Roubaix, propose, avant de lever la séance, que l'assemblée vote des remerciements à MM. Louis Bouillet, de Tourcoing, et Louis Salembier, de Lille, pour le mouvement qu'ils ont créé en faveur de la colombophilie française, qui est menacée en ce moment par les nouvelles dispositions prises par M. le Ministre.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — La plus intéressante des parties de coqs de la saison est celle qui a été jouée dimanche après-midi à 4 heures chez M. Fleury Florin, au Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, au milieu d'une telle affluence d'amateurs qu'on se serait cru au grand concours; il est vrai que les « jouteurs » très renommés avaient pris la résolution de mettre en lice des coqs remarquables, ils y sont parvenus, et c'est ce qui explique l'animation insitée qui a régné pendant toute la durée de cette partie, et les paris élevés qu'elle a provoqué.

On sait qu'il s'agissait d'un 3 de 5 pour 500 fr., avec deux paires de plaisir à 50 fr. M. Alphonse Vaissier, de Roubaix, contre M. Badilon Doutrelaigne, d'Eyne (Belgique); en voici les résultats : Roubaix gagne les deuxième, troisième, quatrième et cinquième paires. La première paire n'a pas décidé. La sixième paire a été perdue par M. Vaissier.

— Une partie très importante, avait attiré une foule d'amateurs, dimanche soir, après la partie du Grand Parc. Au Prado, boulevard Beaurepaire (arrêt du tramway), on jouait un 3 de 5 mort pour 10 francs, avec paires de plaisir à 20 francs contre Jules Lequenne, de l'Eufle ; plus, une paire citée pour 30 francs, engagée par M. Hoste, contre Henno, de Wattrelos, tous poulets. Voici les résultats de cette belle partie qui a été excessivement animée ; quant aux paris, inutile de dire qu'ils ont été nombreux. La société du Prado gagne les troisième et quatrième paires. L'Eufle gagne les première, deuxième, cinquième et sixième paires. Les coqs qui ont été mis au parc ont été très appréciés. On a surtout remarqué les coqs des parties adverses.

Beaucoup d'habitués s'étaient donné rendez-vous dimanche soir chez M. H. Delbecke, Au maréchal de Coyphem, pour assister à la belle partie de coqs qui se jouait à ce local, contre la société du Clairon des Zouaves de la rue Pellart il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs, tous poulets : voici les résultats. La société du Maréchal gagne les première, deuxième et troisième paires.

— Grande affluence d'amateurs, dimanche soir à 6 heures, à l'estaminet du Cochon Rouge, rue de Mouvaux, pour suivre la belle partie de coqs qui se jouait contre les Brise-Pattes de la Fosse-aux-Chênes; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs. La société du Cochon Rouge a gagné les deux paires sur trois. Grande animation et paris importants.

— Il y avait beaucoup d'amateurs, dimanche après-midi à 4 heures, chez M. Félix Mondet, angle des rues du Moulin et des Longues-Haies, pour première part à la belle partie qui se jouait contre Dambrin de la rue de Maubeuge; on battait un 2 de 3 mort pour 30 francs. Voici les résultats de cette partie qui a été très animée et au cours de laquelle des paris sérieux ont été engagés.

TOURCOING. — L'Alliance de la gare informe les amateurs qu'elle jouera à l'Ours, à Tourcoing, aujourd'hui lundi 15 mars, un 2 de 3 mort pour 50 francs, les paires de plaisir à 10 francs, contre MM. Louis Grau et compagnie. Mise au parc à 5 heures 1/2.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir.) — Direction Mme Ve Gustave DESCHAMPS. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 18 mars. — Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Henri Couvreur, grand premier comique-grime. — *La dot de Brigitte*, opérette nouvelle en trois actes. — Le spectacle commencera par : *Les surprises du Divorce*, comédie-vaudeville en trois actes.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier.) Direction : Mme veuve G. DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. — Rideau à 8 h. 1/2. — Lundi 15 mars. — *Cousin-Cousine*, opérette militaire à grand spectacle en trois actes.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

40 Médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge. Sans opium, ni *morphine*, ni *codéine*, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies. 42978

GOFFIN & GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

Les asthmatiques, fatigués par des quintes incessantes de toux, privés de tout repos, éprouveront un soulagement immédiat en fumant les *Cigarettes de Grimault et Cie.* 43033d

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
42225

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 11 mars.

Le cours de l'or est à 208 50 0/0 piastres papier monnaie.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 15 mars.

(*par télégraphe*)

En disponible, il a été traité . balles Australie, .. b. Plata, . b. Cap et b. Espagne.

Le Havre, 13 mars.

(*De notre correspondant particulier*)

(REVUE DE LA SEMAINE)

Laines. — Marché soutenu, avec un certain nombre d'affaires traitées à la cote qui a été laissée sans changement, sauf avril hausse de 50 centimes.

On a émis jusqu'à ce jour 81 filières, dont une seule restait en circulation ce matin.

A terme on a coté :

75 balles avril 115,50 ; 225 balles mai 115,50 à 116 ; 50 balles août 117 ; 200 balles septembre 117,50 ; 25 balles novembre 117,50 ; 250 balles janvier 118.

Londres, le 13 mars 1897, Wool Exchange City. — La semaine se termine avec animation soutenue et à des cours très fermes pour tout ce qui est bonne laine et laine courante. — Les qualités très défectueuses comme rendement et propreté sont très abondantes et sans doute à cause des fortes déceptions qu'elles ont données aux ventes précédentes s'adjugent à des prix irréguliers nominalement un peu inférieurs à ceux de la vente dernière. Sauf l'Alsace qui est réservée, tous les pays font à peu près leurs quantités normales.

La semaine prochaine on offrira pas moins de 92.700 balles.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Bradford, 11 mars.

En dépit de la fermeté des enchères de laines à Londres on ne signale pas d'amélioration dans la position du marché sur place. Les laines coloniales sont d'un placement calme aux cours antérieurs, et les laines anglaises sont toujours négligées à part une petite demande pour les Etats-Unis. Mohair et Alpaca fermes aux cours précédents.

LA FOIRE AUX DRAPS DE LEIPZIG

Bien que la foire aux draps de Leipzig qui a lieu au mois de janvier ait, perdu beaucoup de son importance, et malgré l'impossibilité de donner des statistiques, il m'a paru néanmoins intéressant, écrit le consul de France à Leipzig, de faire connaître la marche des affaires et de fournir ainsi quelques indications sur la situation en Allemagne d'une industrie qui intéresse particulièrement la France.

Les étoffes noires unies de la Lusace et de la Silésie se sont bien vendues, alors même que les acheteurs hollandais et suisses, qui autrefois venaient en si grand nombre, aient fait complètement défaut.

Les draps pour pardessus et manteaux, peu nombreux il est vrai sur le marché, les draps clairs de la Marche et de la Thuringe pour livrées et uniformes ont trouvé également un bon débit et à des prix satisfaisants.

Par contre, les articles les plus importants de la foire, les draps pour confections à bon marché, légers et demi-légers provenant de la Lusace et de quelques places saxonnes, ont eu une très petite vente comme, du reste, il en est de même depuis quelque temps déjà dans les lieux de production.

Bien que les apports n'aient pas été importants, une grande partie des marchandises n'a pas été déballée. On a fait quelques affaires mais à des prix très bas qui ont été de 25 à 30 o/o inférieurs aux prix ordinaires.

Quant aux premières qualités de ces draps qui sont généralement achetées par les tailleurs elles se sont vendues moins encore.

A Cottbus, Peitz, Guben, Grossenhain, Crimmitschau, qui sont les principales places de fabrication le commerce est depuis quatre mois dans une aussi triste situation. Il parait en être de même dans les districts du Rhin et de Berg, qui, du reste, n'avaient fait aucun envoi et où on se plaint beaucoup de la difficulté des affaires.

De cette lenteur des transactions et du peu d'entrain qu'a montré l'acheteur on doit conclure qu'on s'attend à des baisses de prix plus grandes encore.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE EN SUISSE en 1896

On sait qu'en Suisse les voyageurs de commerce doivent être pourvus de cartes de légitimation, ce qui permet à l'administration fédérale de faire à ce sujet des statisques très intéressantes. Celle de l'année 1896 qui vient de paraître nous apprend qu'il a été délivré des cartes de légitimation à 19,667 voyageurs. Il en avait été délivré 19,118 en 1895 et 18,653 en 1894. Le nombre des voyageurs s'accroît donc chaque année.

Ces statistiques sont dressées par nationalité. Les voyageurs représentant des maisons suisses ont été de 15,171 en 1896 contre 14,562 en 1895 et 14,184 en 1894.

Les voyageurs représentant des maisons étrangères sont en grande majorité allemands, cependant la prépondérance de ces derniers tend à dé-